CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 12 avril 2021 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-02**

**ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER MARS 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2021 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MARS 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-seize-mille-deux-cent-vingt-sept-dollars et quarante-sept-cents (96,227.47$) de déboursés et de quatorze-mille-quatre-cent-quarante-quatre-dollars et trente-neuf-cents (14,444.39$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-dix-mille-six-cent-soixante-et-onze-dollars et quatre-vingt-six-cents (110,671.86$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-04**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-23001/11, 2E RANG NORMAND/MONSIEUR GUY TURCOTTE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Guy Turcotte pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme en regard de l’immeuble situé au 11, 2e Rang Normand (Lots : 3169626-3169903);

CONSIDÉRANT QU’un avis a été publié conformément à la Loi, le 10 mars 2021, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l’approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure portant le numéro 2020-23001 visant à :

° Permettre une marge recul avant de 6,58 mètres à son coin le plus rapproché par rapport à l’emprise du 2e Rang Normand au lieu du minimum requis de 8,0 mètres afin de régulariser l’implantation d’un bâtiment accessoire agricole.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-05**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-23001/4e RANG LEFRANÇOIS/MONSIEUR JEAN-PAUL GAUTHIER**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Jean-Paul Gauthier pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme en regard de l’immeuble situé au 4e Rang Lefrançois (Lot projeté : 6410024 : lots : 3169319, 3169320, 4811201, 4811202, 4811203);

CONSIDÉRANT QU’un avis a été publié conformément à la Loi, le 10 mars 2021, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l’approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure portant le numéro 2021-23001 visant à :

° Permettre pour le lot projeté numéro 64110024 une largeur de terrain de 49,76 mètres au lieu du minimum requis de 50 mètres dont la largeur de 49,76 mètres est mesurée à la hauteur de la marge de recul avant et ce conditionnel à la condition à respecter décrite dans la demande dans le délai de douze (12) mois.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-06**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-23002/22 ROUTE DU MOULIN-OTIS/MADAME LINE LEPAGE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Line Lepage pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme en regard de l’immeuble situé au 22 Route du Moulin-Otis (lot : 3169855);

CONSIDÉRANT QU’un avis a été publié conformément à la Loi, le 10 mars 2021, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l’approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure portant le numéro 2020-23002 visant à :

° Permettre une marge de recul avant +/- 4,38 mètres pour une rampe d’accès en bois pour personnes à mobilité réduite au lieu du minimum requis de 6,0 mètres et qui sera installée sur le côté Ouest de la galerie avant.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-07**

**RAPPORTS D’INSPECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS-PONTS P-04387, P-04390-AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉPARATIONS**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 30 mars 2021, Monsieur Christian D’Amours, directeur de la planification et de la gestion des infrastructures du Ministère des transports transmet les rapports d’inspection générale des ponts numéro P-04387 (Pont de l’Anse-à-la-Croix) et P-04390 (Pont du Caribou);

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser son sous la responsabilité de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les travaux de réparations des ponts ciblés dans les rapports d’inspection générale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-08**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DE L’ALBUM DE FINISSANTS DE LA POLYVALENTE DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 19 mars 2021, Madame Christine Gardner, technicienne en loisir, sollicite la municipalité pour une contribution pour l’album de finissants de la Polyvalente de Matane;

CONSIDÉRANT QU’un élève de la municipalité termine son secondaire cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de participer financière pour un montant de 100.00$ à l’album de finissants de la Polyvalente de Matane qui sera pris dans le poste budgétaire numéro # 02-11000-970 de dons.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-09**

**FRAIS EXIGÉS POUR L’ANALYSE DES DEUX DEMANDES D’AUTORISATION-CONSTRUCTION DE L’USINE D’EAU POTABLE-LETTRE DU MELCC**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 29 mars 2021 , Monsieur Marc Croteau, sous-ministre du Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informe la municipalité que dans le cadre du Programme d’aide aux municipalités dévitalisées, il confirme que le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) prendra en charge les frais exigés pour l’analyse des deux demandes d’autorisation pour une somme totale de 4,740.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait de la correspondance du sous-ministre Monsieur Marc Croteau du MELCC.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-10**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DU CHEMIN DU 3E RANG/MONSIEUR LÉO BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une correspondance du 17 mars 2021 de Monsieur Léo Bélanger demandant à la municipalité l’autorisation afin qu’il puisse effectuer le déneigement d’une partie du chemin du 3e Rang pour se rendre à son chalet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris en considération la demande formulée par Monsieur Léo Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Léo Bélanger à effectuer le déneigement du chemin du 3e Rang avec son équipement de déneigement et ce, à ses frais;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité se dégage de toute responsabilité;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Monsieur Léo Bélanger de fournir à la direction municipale, une preuve de couverture de responsabilité de son assureur conditionnelle à l’autorisation accordée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-11**

**OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS-CALIBRATION DES POSTES EN POMPAGE 2021- NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de l’Offre de services professionnels de Nordikeau inc. pour la calibration des postes en pompage en date du 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la calibration des postes en pompage de traitement des eaux usées est intégré dans le devis d’appel d’offres pour obtenir les services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait seulement de l’offre de services professionnels de Nordikeau inc.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-12**

**DEMANDE DE SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ-TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU 192 RUE SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir une soumission de gré à gré pour la réfection complète de la toiture du 192 rue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander une soumission de gré à gré pour la réfection complète de la toiture du 192 rue Saint-Joseph.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-13**

**DEMANDE DE SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ-TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA TOITURE DU 194 RUE SAINT-JOSEPH DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir une soumission de gré à gré pour la réparation de la toiture du 194 rue Saint-Joseph du Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander une soumission de gré à gré pour des travaux de réparation de la toiture du 194 rue Saint-Joseph du Centre communautaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-14**

**DEMANDE DE SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ-ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir une soumission de gré à gré pour l’acquisition d’équipements informatiques pour l’administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander une soumission de gré à gré pour l’acquisition d’équipements informatiques pour l’administration municipale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-15**

**DEMANDE DE SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ-ACQUISITION D’UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir une soumission de gré à gré pour l’acquisition d’une génératrice pour le Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander une soumission de gré à gré pour l’acquisition d’une génératrice pour le Centre communautaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-16**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 12 avril 2021, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h31.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 132 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TURCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER